

Bourses ●●●●

- Cinq bourses de 1 000 \$
- Cinq bourses de 200 \$
- Cinq bourses de 100 \$
- Une bourse de 500 \$
de court reportage
- Une bourse de 250 \$
en cas de mention spéciale

Catégories ●●●●

- Quotidiens
- Hebdomadaires locaux et régionaux
- Radio
- Périodiques
- Télévision

Admissibilité ●●●●

- Être journaliste de la presse écrite ou électronique.
- Sont acceptés des documents traitant de loisir ou de sport amateur diffusés entre le 1^{er} mai 2003 et le 30 avril 2004 dans un média qui diffuse au Québec.

Jury ●●●●

- Le jury est indépendant et composé majoritairement de journalistes.

Date limite d'inscription ●●●●

- Le 9 juillet 2004 (cachet de la poste).

Organisé par :



Conseil
québécois
du
LOISIR

Conseil québécois du loisir
Téléphone : (514) 252-3132
Télécopieur : (514) 252.30.24
Courriel : infocql@loisirquebec.com
Internet : www.loisirquebec.com

Grâce au soutien :

Québec 

• Affaires municipales, Sport et Loisir
• Culture et Communications

MOLSON 